

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION JDU CONTENTIEUX

LECRET N° _____/MEPRA/DGET/D.C./SRSA.
portant versement et nomination de
Monsieur MONKA (Michel), Professeur de
Lycée de 6° échelon des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS /-

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,D,E
(actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/190/MP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965 fixant le statut
commun des cadres Administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24 Février 1967 réglèmen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglèmen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrières administratives et reclassements, notamment en son article
1er § 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 94/769 du 28/12/1994 portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement,
d'un reclassement, d'une réintégration de situation administrative, ou de tout
autre promotion.

D.G.C.F.

(/u le décret n° 94/720 du 28/12/1994 portant suspension
des effets financiers à la suite d'une réintégration de situation
administrative ;

(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/32 du 02 Février 1995 portant orga-
nisation des membres du Gouvernement.

(/u le décret n° 93/303 du 24 Juin 1993 portant promotion au titre de l'année 1990 des Professeurs de
Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1993 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

22 Janvier

(/u le décret 95/27 1995 PORTANT nomination des Ministres délégués, Membres du Gouvernement.
(/u la lettre n°1506 du 5 Octobre 1995 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(/u l'arrêté n°13/MFPA/DGFP/DGCA du 28 Janvier 1994 autorisant Monsieur MONKA Michel Professeur Certifié de 5è échelon à suivre un stage de formation en management des Services de Santé aux Etat-Unis d'Amérique (USA) (Régularisation);

(/u la Lettre n°011/MSP/CAB/DEAS/SA du 14 Février 1994 du Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de la Santé et de la Population transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET

ARTICLE 1^{ER}.- En application des dispositions combinées des décrets n°65/50 du 16 Février 1965 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MONKA (Michel) Professeur de Lycée de 6° échelon, indice 1400 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Doctorat du 3ème cycle en Santé Publique délivré par l'Université de Tulane (Etat de Louisiane) de Nouvelle Orléans (USA) est versé à concordance d'indice et de catégorie dans les cadres administratifs de Santé Publique et nommé au grade d'Administrateur de Santé de 6° échelon indice 1400 AGC = 2 ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 17 Août 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ~~Sera publié au journal Officiel partant où besoin sera.~~

Brazzaville, le 14 Février 1996

PAR LE PREMIER MINISTRE, CREEP
DU GOUVERNEMENT

Général Jacques Joachim YOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Travail de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale;

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales, Chargé de la Reinsertion
Sociale des Sinistrés et des Personnes
Handicapées.

Professeur Anaclef TSONALLET.-

Jean NOUYABI.-

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances, Chargé
du Budget et de la Coordination des

ANNEXES:

- SECRET 1
- DGFP/DGCA 3
- DGFP/DLC 1
- DGB 3
- DGCP 2
- DEAS/DGSE 2
- DOSSIER 3
- INTEREST 1
- DG/EC 2

Luc Daniel Adams M A T E T E